

F 334/M

Procès du Rivoual

Correspondance de Benjamin Golez

Secrétaire du Cheval

1759 - 1760 [66 H. 13]

Copie

De missive adressée  
au S.<sup>r</sup> Juge Raymond  
Du Lièvre

à M<sup>re</sup> le Juge Raymond Du Lieu 5 9601953

Monsieur

Ayant reçu votre Lettre en réponse à celle  
avons advenue hier au soir, qui a été Communiquée  
à plusieurs Conseillers d'ici qui se sont trouvés  
au sentier, et après avoir réfléchi là dessus  
ils sont chargés de vous écrire en réponse  
que leur sentiment d'accord avec le conseil d'ici  
est que vous deviez partir incessamment pour  
Benne étant une chose indispensable que vous  
y soyez soit pour voir marquer la Journée  
ou prendre acte de diligence, et suivre les  
avis de M<sup>rs</sup> nos Avocats, conformément à  
la Lettre que vous avez reçue dernièrement  
de M<sup>re</sup> Du velu à ce sujet, après quoy l'on pourra  
entendre aux propositions qui pourroient être  
faites pour un accommodement moyennant  
qu'il ay pour base l'abergement de 1543.  
à quoy il ne convient pas de déroger, nos  
Conseillers ne comprenant pas quelle idée  
M<sup>rs</sup> vos Conseillers peuvent avoir au sujet  
des propositions que votre Gouverneur dit

lui avoir été faite au sujet de l'usage tant  
par rapport au bois qu'au pâturage, puis que  
le dit usage sans seroit nul sans le dit Abbeysent  
pour ce que vous ~~manque~~ au sujet de votre  
voyage dont ils ne veulent <sup>glorifier pour rien</sup> ~~rien~~  
<sup>par votre lettre</sup> ~~rien~~ cela ne doit pas vous retarder en rien  
<sup>mais que</sup> et cette somme en étant déjà chargée pour  
<sup>ne vous laisser pas en peine à ce sujet</sup> ~~les trois~~ <sup>den</sup> ~~quatre~~ il seroit bien surprenant s'ils  
~~ne venoit pas contribuer pour tantre quant~~  
l'on vous envoie en attendant deux Louis  
d'or neuf et si vous en faut d'avantage  
vous le ferez savoir dès qu'en don et on  
le vous fera tenir, J'ay l'honneur d'être  
~~avec vous que tous nos Conseillers en vous~~  
souhaitant un heureux voyage.

Monsieur

Signé B. Colay Secrétaire

Cherit ce 5<sup>e</sup> d'Avr 1759

vous trouverez ci joint votre procuration

et au lieu de deux Louis d'or neuf l'on a mis cent et  
deux florins

Monsieur

Monsieur le Juge Nicole  
Du Chenit, presentement

A Berne

10 J 1760

C. Rouillon et Cher Amis

J'ay bien reçu votre Lettre en date du 2<sup>e</sup> du Louvre  
que vous m'avez fait honneur de recevoir, et que j'ay  
communiqué aujourd'hui à l'Abbe Conseil Dieu qui  
a été charmé d'apprendre que l'affaire concernant la  
maîtrise des Lapidaire à apparence d'aller bon train  
ensuite de quoy il me charge de vous dire et presser  
font de ne vous relacher en rien de ce que vous  
pouvez. Connoître être propre à représenter  
à vos seigneurs Comis, pour venir à Chef d'obtenir  
la revocation entiere s'il se peut, il ne faut qu'une  
mauvaise vaine pour produire plusieurs mauvais  
rejetons et branches, représente. Surtout chose la  
Pauvreté et misere qui ne peut être que la suite de  
cette maîtrise s'y elle avoit lieu, en particulier combien  
elle porteroit de prejudice aux grand nombre de femme  
et filles qui gagnent leur vie par cette Profession et  
qui seroit dans la derniere misere sans ce travail et  
combien de tort cette maîtrise fera à celle qui dans  
la suite seroit dans le dessein d'apprendre la dite Profession  
Le S.<sup>r</sup> Pierre Maylan Ass. Cons. qui a retenu une partie  
de signés dont la Copie est ci jointe à ce que la  
plus part ne pourroit se signer sans répandre des  
larmes

l'annee, en passant à la triste servitude ou on les  
veut abjectes; Je vous envoie une Copie de ceux  
qui se sont signés contre cette maitrise, que j'ay luee  
Sur les originaux que j'auroit bien euoyé, s'ils auoient  
été ceus et mis dans un certain ordre, je les ay  
Separeés comme vous verrez, je croy qu'on peut  
en particulier faire usage de ceux qui s'étant signés  
pour l'obtention de cette maitrise, l'autant que peut  
être les Comis de cette maitrise en font il usage contre  
les Communs, et que d'autre côté ayant reconnu  
Combien cette maitrise est nuisible à la Société en  
general cela les engage à retirer leur dit signé  
et à desirer qu'elle soit renouée; Enfin l'ame  
le Public a une entiere confiance en vous à cet  
égard et qu'il est persuadé que vous y travaillerez  
avec zèle aussi bien que votre digne conjoint, il  
espère de voir avec l'aide de Dieu une heureuse  
issue à cet affaire, tous nos Conscillers vous  
arment de leur affectueux devouement, et moi  
en particulier qui ay l'honneur d'être avec une  
parfaite estime

Monsieur

Chenit ce 10<sup>e</sup>  
fevrier 1760.

Votre très humble et très  
obéissant serviteur  
D. Golay Secretaire

Comme M<sup>r</sup>. Reymond Gouverneur a été chargé  
de répondre à la Lettre du Cousin David Galay M<sup>r</sup>  
le Conseil unanimement souhaite que vous vous  
y conformiez en entier de même qu'au contenu de  
celle qui vous ecrivit Jeudi dernier, sur tout ne  
vous relâchez en rien par rapport à l'abergent.  
De 1542.

Al-e-l-Houste  
Monsieur le Juge Niole  
Logé à la Couronne —

papiers à  
Modenes

104  
et Berne

À Monsieur  
Monsieur le Juge Nicôle  
Du Chenit presentement

À Berne



Cherit ce 9<sup>e</sup> fevrie 1760.

Monsieur

L'on a bien reçu votre dernière Lettre de même que celle de M<sup>r</sup>. le Juge Raymond du lieu avec la Copie du Projet d'accomodement que vous avez fait dresser à Berne qui est appert près le même quand au sens que celui qui vous avoit été remis, et sur lequel je vous mandai dimanche dernier le sentiment du Conseil et du Public d'ici, mais comme vous n'avez pas reçu le Paquet qui vous fut envoyé par la Poste et que vous deviez avoir reçu mercredi dernier et que l'on ne sait par quel accident il a été retenu et mais que l'on espère que vous aurez reçu de bon. Je vous dirai que l'on est toujours dans l'idée de ne se point relâcher sur l'article concernant l'abergement de 1342 non plus que sur plusieurs autres des articles du dit projet laissant les autres à votre prudence et à celle des bons Compatriotes qui vous accompagnent (étant persuadé que vous agirez toujours suivant ce principe.) Comme celui concernant l'expurgation des Bourgeois dans les dits Bois pour quels Sujets et sous quel prétexte que ce soit il paroit que l'on se peut relâcher pour ce qui plairait à d<sup>ds</sup>. E<sup>ts</sup> de leur accorder p<sup>r</sup>. bon voisinage et dans des cas pressés pour leur propre usage, pourvu qu'en aucune façon ils n'y fussent admis pour aucunes des fabriques en marchandise pour le Pais, c'est appert près l'idée générale d'ici, Je vous salue de même que tous ces Mess<sup>rs</sup> qui sont avec vous, étant à eux comme à vous avec une parfaite considération.

Monsieur

tous nos Conscillers vous saluent et le Consr  
Goley, en particulier votre Consr M<sup>r</sup>. Raymond

Votre très humble et très  
affectueux serviteur  
D. Goley Secrétaire

A. — Monsieur

Monsieur le Juge Nicolle du Chénit  
présentement

à Berne

277 1760

Monsieur et Cher Amis

Mons.<sup>r</sup> Eg.<sup>r</sup> Nicole ayant communiqué à M.<sup>rs</sup>  
Conseil d'ici assemblé aujourd'hui après le service divin.  
votre Lettre du 24.<sup>e</sup> du Courant, par on il parait que la  
Cause des Comunes, du Lieu et du Cherit ne va pas sur le  
pied que l'on s'en promettoit à votre départ ainsi que vous  
le faite entendre, Mais Comme l'on espere toujours ici  
que les propositions d'accomodement dont on vous a chargé  
étant communiquées, seront favorablement reçues par  
les Illustres Seign.<sup>rs</sup> de la haute Chambre des Bois, l'on  
se flatte en consequence de voir bien tôt une fin à ce  
Procès, que si contre esperance elle ne sont pas acceptées  
et qu'il n'y ay aucun lieu d'accomodement, le Conseil  
d'ici unanimement et même la generalité du Public  
se confiant en la Justice du souverain Tribunal, sont  
dans l'idée de faire Juger le dit Procès plutôt que de  
se relacher en rien des instructions et memoire dont on  
vous a chargé, Mais Comme la chose est fort deliée  
de quel côté que la chose tourne, l'on se confie ici en  
vous et en Messieurs vos ajoints que vous ne negli-  
gerés rien de ce que vous connoitres être à l'avantage  
des Comunes, en particulier que vous ne vous relachés  
en aucun des articles essentiel du projet d'accomodement  
dresse

Duquel par M<sup>r</sup> Ego Michèle qui vous a été remis; Vous  
recevrez ici joint la Procureur concernant la Maîtrise des  
Lapidaires, et Comme la Commune de l'Abaye a député  
M<sup>r</sup> l'Avocat Bual Roehat du Pont pour ce fait, l'on  
espère que de l'ancer avec lui, vous ferez dans cette occasion  
tout ce qui dépendra de vous pour le bien et avantage du  
Public, l'on vous enverra peut être par le Courrier de  
vendredy prochain la Liste des Lapidaires qui demandent  
la révocation de cette Maîtrise; L'on vous enverra de  
même une Procureur pour ce qui concerne le Procès du  
Risourd et en cas quelle ne soit pas conforme à vos  
intentions et suivant la situation où vous vous  
trouverez, vous aurez la bonté d'envoyer un Modèle  
suivant que vous la souhaitez et on vous l'envoyera  
en conséquence; Vous avez raison de dire que l'on  
travaille par là à bâtir des Châteaux en Espagne, —  
aussi l'on pense ici que vous ne travaillerez pas à vous  
aider à en fournir le Matériau, pour avec ces Mes<sup>rs</sup>  
les Avocats l'on ne vous prescrit rien, seulement devez  
vous agir de circonspection à tous égards dans le cas  
de crise où les Communes se trouvent et Comme étant  
aportée de Connoître ce qui est et peut être —  
avantageux à la Cause Commune, vous recevrez ici  
les Salutations de tous nos Messieurs, en particulier  
de celui qui a l'honneur d'être avec une parfaite  
estime

Monsieur


Cherib ce 27<sup>e</sup> Janvier  
1760.

Votre très humble et Obeissant  
Serviteur  
B. Golay Secrétaire

Bien mes Compliments à tous ces Messieurs de la Vallée  
en particulier au Cousin David Golay

Monsieur <sup>Z</sup>  
Monsieur Nicole Notaire résident  
à Mont Meylan chez la Grande  
Monsieur le Baron Imhof  
A. Zerne

1768



Monsieur et Cher Compère

Monsieur le Juge Nicole vien de Communiquer  
à M<sup>re</sup> Conseil des Douze votre dernière Lettre  
lequel après y avoir réfléchi, m'a chargé de vous  
prier comme je fait par celle ci. De vouloir  
demeurer à Bourne autant de tems que vous  
verrez que votre présence y sera nécessaire et  
de faire tout ce que vous connoîtrez être à  
l'avantage de la Cause Commune: et dont vous  
êtes appointés de le connoître come étant sur  
les lieux ayant une entière confiance en vous  
à cet égard comme à d'autres en vous  
assurant tous de leurs très humble respects  
de même que moi qui ay l'honneur d'être

Monsieur

Cherit ce 25<sup>e</sup> X<sup>bre</sup> 1460.  
excuse j'ay écrit sans clainte  
et bien intérieurement

Votre très humble  
et affectionné  
Secrétaire

L. Golay secrétaire

S. d.

Monsieur et Cher Compagnon

Après la Lettre que M. le Juge Niôle vous  
a écrit de la part de M. le Conseil D'ici, je  
vous écrit aussi ces deux lignes de la même  
part pour vous prier de vouloir continuer  
avec le même zèle que vous avez fait du  
passé à ce qui concerne le Dvaës que les deux  
Communes Du Lien et Du Chenit ont le malheur  
d'avoir avec leurs Souverains et comme ils  
ont remarqué par le contenu de votre Lettre  
que vous êtes beaucoup gêné par M. l'Avocat  
Zeaudre par rapport à l'impression, il leur  
parait que comme il est parlé dans cette affaire  
l'on pourroit se passer de lui prendre avis sur  
tous les Titres qui doivent entrer dans l'impre-  
ssion, si cela est nécessaire du moins de ne pas  
laisser de les faire imprimer en toute les  
traductions en français qui y sont relative  
en particulier celle de l'abergement de 1527.  
et comme M. les Conseillers D'ici sont persuadés

De votre application à tout ce qui est relatif  
au dit procès, Je espère aussi que vous agirez  
à la satisfaction d'un chacun d'eux et de tout  
le Public au tant que possible dans la situation  
critique et épineuse ou vous vous rencontrez  
et dans l'espérance d'y voir bien tôt une fin  
heureuse il se repute les uns et les autres, en  
votre au Ciel pour qui lui plaise vous  
accorder sa protection et une santé parfaite  
cest ce que je fait en mon particulier en vous  
priant de croire que je suis avec une  
parfaite estime

Salut à M. Meylan

Monsieur

Votre très humble et très  
obéissant serviteur

L. Goley Secrétaire

M. Raymond M. M. le Régent & Nicole en particulier  
de même que les S<sup>rs</sup> Conseillers en general vous prient  
d'accepter leurs salutations

J'ay été aujourd'hui dans votre maison tout si porte bien grâces à Dieu  
quoique il m'a paru qu'il y avait bien peu d'impatience p<sup>r</sup> votre long séjour  
j'ay eu ma lettre un peu à la hâte mais autant qu'il m'a paru conforme  
2000 id. la p<sup>r</sup> la même que p<sup>r</sup> vous dire autre chose je vous  
souhaite de tout ce qu'on peut desirer  
Nicole & L.